



La CGT du Conseil Départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85000 La Roche Sur Yon

M le Président du Conseil départemental de la Vendée
Conseil départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85923 La Roche Sur Yon CEDEX 9

Le 29 juillet 2025, à La Roche Sur Yon

Lettre ouverte, remise en main propre

OBJET : annonce d'un mouvement de grève reconductible pour les journées du 1^{er} août 2025 au 31 août 2025, couvrant l'ensemble des assistants familiaux du Conseil départemental de la Vendée et les acteurs de l'Enfance.

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Vendée

La CGT du Conseil départemental de la Vendée aimerait que vous fassiez quelque chose pour les assistants familiaux (AF). La CGT CD85 aimerait que vous écoutiez les assistants familiaux ; regardez-les bien attentivement. Maintenant, prenez un instant pour les imaginez... dans trois ans, en 2028. Faites-le !

Ils sont chez eux, sereins. C'est Noël en famille, avec les jeunes qu'ils accueillent. Un cadeau pour chacun au pied du sapin. Les anciens jeunes passent les soirées : marque de reconnaissance de leur amour, mais aussi marque indirecte d'une gratitude pour le Conseil départemental de la Vendée qui les a soutenus lorsqu'ils étaient accablés, très jeune, par le sort.

Terminé les repères de dealers à la maison. Terminé, les AF accablés par la dette, la honte et la peur du lendemain par manque de loyalisme à la hiérarchie. Terminé les appels dans le vide des AF. Fini les violences institutionnelles. Le service prévoit, organise, coordonne, commande, contrôle. Les AF font enfin partie de l'équipe éducative. Leurs observations ne sont plus méprisées, mais prises en compte et partagées auprès de tous les acteurs. Les AF ont enfin du temps pour eux, nécessaire pour leur équilibre social et familial. Le Conseil Départemental de la Vendée a réussi à rendre la profession attractive, non pas avec les images de la communication, mais avec du concret. Les synergies entre les acteurs seraient en place pour les intérêts de l'enfant et plus largement la société, l'ordre social. Tout aurait alors changé autour d'eux. Seul subsisterait le regard tendre et intense, plein d'humanité, que les AF portent aux jeunes qu'ils accueillent.

Bien que la CGT CD85 pense que, pour y arriver, il faut urgemment renforcer, significativement, les éducateurs de placement, que les indemnités recollent à la réalité des charges : force est de constater que ce ne sont pas que des moyens financiers. C'est définir une route, un cap ; que les valeurs et principes soient partagés notamment avec la hiérarchie (les timoniers ne doivent pas tirer la barre à eux). Nous n'ignorons nullement toutes les

difficultés de la charge. Cependant, nous savons que la collectivité peut faire beaucoup plus avec un peu de volonté.

La CGT du Conseil Départemental de la Vendée reste donc déterminée, et appelle les Assistants familiaux à se mobiliser pour :

Sur le droit au repos, à la socialisation...

- **Un week-end de repos (répit) mensuel** (hors congé annuel). À noter que d'autres départements le font.
- **Le droit aux vacances effectifs, et stop immédiatement au « vol » de jours de congés payés** (reconnu lors du dernier CST).
- **Le droit à Noël effectif et garanti** : moment de l'année de synchronisation familiale (stop aux Noël dans les voitures !).
- **Le droit de se déplacer**. Simplifier, accélérer, et harmoniser les procédures.
- **Le droit à la sécurité et la sûreté pour la famille**. Le Conseil départemental doit, par exemple, réagir rapidement lorsqu'un jeune a fait du foyer d'un AF un repère de dealers, ou lorsqu'un jeune s'en prend à un membre de la famille.
- **Le droit à travailler pour un autre employeur** (un autre département, une association...). Les AF ne sont pas la possession, ni « le jouet » du Conseil départemental de la Vendée (surtout lorsque c'est pour l'intérêt de l'enfant).

Sur le « management », l'organisation du service, les conditions de travail, la sûreté...

- **Un changement d'état d'esprit des services ASE et PMI :**
 - **Stop à l'autoritaire et l'arbitraire**. Cela passe par le droit : à l'information préalable avant les prises de décisions (les assistants familiaux font partis de l'équipe éducative) ; à des arbitrages motivés ; à prévenir plutôt que réprimer ; à des convocations dont le cadre est fixé... « L'intérêt de l'enfant » ne doit pas être « un voile pudique » pour tout justifier tout et n'importe quoi, brimer... Cela soulève régulièrement la question de l'orgueil du service et de ses grandes difficultés.
 - **Stop aux violences institutionnelles**. Il faut **arrêter la gestion par l'efficacité et la résilience** (« y'a qu'à » ; « faut qu'vous » ; « si tu n'es pas content démissionne »...). Le service doit arrêter les injonctions paradoxales, de demander des actes qui outrepassent les compétences des AF. Il faut arrêter les stratégies de non recours aux droits. L'égalité de traitement est un principe qui doit s'appliquer à tous.
 - **Stop au dérogatoire** (qui franchissent allègrement les règles du raisonnable). Les stratégies pour obtenir la soumission librement consentie doivent être révoquées (chantage affectif...).
 - **Les droits syndicaux et les libertés syndicales doivent être respectés**. C'est un préalable pour prouver sa volonté d'améliorer le service.
 - **Le service doit faire preuve de Fair-play, ne pas se venger**. Ainsi le service doit arrêter d'accabler par la dette, la honte et la peur du lendemain des assistants familiaux qui manqueraient de loyalisme (soumission aveugle au chef). C'est très violent. Est-ce que ces méthodes ont encore une place dans un service de l'enfance ?
- Incontestablement, **il manque des moyens humains**. Sinon pourquoi de nombreux mail, appels téléphoniques, sont alors sans réponses ? Pourquoi tant de délais, de retard dans le traitement de dossiers administratifs ?
- **Arrêtez « la guerre », la mise en concurrence, avec les autres départements !** Si des AF sont amenés à travailler pour d'autres départements cela est parfois pour l'intérêt

de l'enfant (dont son dossier est traité dans une juridiction voisine suite à un déménagement).

- La **mise en place d'une organisation effective opérante qui prévoit, organise, coordonne, commande et contrôle**. Pour preuve : comment s'organise effectivement, la mise en place des relais pour les vacances ? La mise en place « d'agents supports » pour assister administrativement les AF est une nécessité (déclaration d'impôt, démarches administratives auprès des assurances...). De plus la CGT CD85 pense, dans l'organisation actuelle, que renforcer les éducateurs de placement s'impose.
- **Harmoniser les pratiques sur tout le département**. Si administrativement, beaucoup de chose sont en place, dans la pratique nous constatons que ce n'est pas toujours le cas (souvent par manque de moyens).
- **Réduire les délais comptables et administratifs**.
- **Séparation plus stricte entre ASE et PMI**. La problématique est nationale et liée à la décentralisation.
- **Prévoir, organiser l'avenir du service**. Fixer un cap, une route, valeurs et principes (mise en action des valeurs). Travailler sur les causes du turn-over et départs du service : le mal-être.

Reconnaissance, rémunération et indemnités

- **Revalorisation de l'ensemble des indemnités** (inflation), rationaliser les déplacements. Les modalités de remboursement des frais kilométriques sont parfois paradoxales. Quelle voiture permet d'assurer des déplacements à 0,18€/km ?
- **Réduire les délais comptables, assurer les « tuilages »**, car les assistants familiaux sont à devoir faire des avances importantes, parfois à se retrouver sans revenu, pire avec des trop perçus qu'il faut rembourser brutalement.
- **La prévoyance du conseil Départemental est une tragédie** pour les premiers AF, accablés par le sort, qui en ont eu recours. L'avenir a donné raison à la CGT CD85.
- **Prise en compte de la carrière** (comme en Loire Atlantique) afin de favoriser l'attractivité de la profession.
- **Prise en compte de l'ancienneté** (comme dans d'autres départements), afin de fidéliser les AF.
- ...

C'est pour cela que la CGT du Conseil départemental de la Vendée prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève reconductible (en continuité des précédents) pour le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 30,31 juillet 2025, de 0h à 24h pour l'ensemble des assistants familiaux du Conseil Départemental de la Vendée. On ne demande pas que tout s'arrange par un coup de baguette magique, mais que cela s'améliore, que vous apportiez des perspectives. Notre organisation reste disponible pour toutes discussions sur les revendications des assistants familiaux.

Notre collectivité nous l'aimons et la défendons. Dans l'attente de réponses à nos sollicitations, nous vous adressons Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée, nos sincères salutations.

Pour la CGT CD85